



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 8 mars 2016

Présents : Madame Anne-Marie MICCOLI, Monsieur Jean-Claude PUECH, Monsieur François GAUDRY, Madame Michèle GRANET, Madame Geneviève ROUSSEAUX, Madame Elsa NURIS, Madame Laurette GELY, Monsieur Roland CARRUELLE, Madame Agnès BADAROUX

Absents : Monsieur André BOIRAL

Réprésentés : Madame Jaclyn MALAVAL par Madame Anne-Marie MICCOLI, Monsieur Marc PERES par Madame Michèle GRANET, Madame Françoise MEJEAN par Monsieur François GAUDRY, Monsieur Olivier BARTHEZ par Madame Geneviève ROUSSEAUX

1) Vote du CA - Compte de gestion et affectation du résultat 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland CARRUELLE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, à l'unanimité,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 103.99		55 459.14		58 563.13
Opérations de l'exercice	838 694.41	1 021 278.83	614 089.48	594 442.74	1 452 783.89	1 615 721.57
TOTAUX	838 694.41	1 024 382.82	614 089.48	649 901.88	1 452 783.89	1 674 284.70
Résultat de clôture		185 688.41		35 812.40		221 500.81
				Restes à réaliser		53 438.33
				Besoin/excédent de financement Total		274 939.14
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		21 683.85

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

185 688.41	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2) Programme de voirie 2016

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'agence Lozère Ingénierie a transmis des évaluations pour le programme de voirie 2016.

Les travaux envisagés sont :

Réfection de la place du village de St Chély du Tarn	Sous total HT	14 854,55 €
	Honoraires	742,73 €
	Total TTC	18 716,73 €
Réfection du Chemin de l'Olivio à Prades	Sous total HT	9 391,00 €
	Honoraires	469,55 €
	Total TTC	11 832,66 €

Soit un montant total de 25 457,83 € HT (honoraires compris) soit 30 549,39 € TTC

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette opération et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 40 % de la dépense HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de voirie 2016 tel que ci-dessus présenté,

AUTORISE le Maire à solliciter le Conseil Départemental à hauteur de 40 % de la dépense HT.

3) Chantier de l'ONF sur la section des Batailles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire, en 2016, de programmer des travaux en Forêt Sectionale de Sainte Enimie.

Le montant du programme présenté par l'Agence de l'Office National des Forêts de la Lozère est estimé à 4 150€ HT.

Pour la Forêt Sectionale de Sainte Enimie :

Travaux d'entretien du périmètre par débroussaillage manuel et mise en peinture des placards et liserés sur 5km le long des parcelles, 3, 4 et 6, pour un montant total de 4 150 € HT. Opération susceptible d'être subventionnée au titre de la mesure d'aide du Conseil Départemental de la Lozère en faveur des forêts des collectivités à hauteur de 40%.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Sainte Enimie, à l'unanimité,

APPROUVE ce programme,

INSCRIT les sommes correspondantes au budget 2017,

DÉCIDE de solliciter l'octroi d'une aide publique au titre de la mesure d'aide en faveur des forêts des collectivités du Conseil Départemental de la Lozère,

DEMANDE à l'Office National des Forêts de proposer son devis pour la maîtrise d'oeuvre ou réalisation des travaux.

DONNE le pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents correspondants, nécessaires à leur exécution.

4) Demande de subvention pour l'aménagement du Bourg de Sainte Enimie

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'étude pour l'aménagement du bourg de Sainte Enimie (stationnement, circulation, aménagements...) qui devait au départ être pris sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte sera finalement réalisée par la commune.

En effet, la demande de subvention qui a été déposée auprès de la DREAL par le syndicat mixte a été refusée. En conséquence, il est préférable que la commune reprenne la maîtrise d'ouvrage afin d'obtenir des financements au titre de la DETR, le syndicat mixte n'y étant pas éligible.

Le syndicat mixte conservera un rôle d'accompagnement technique auprès de la commune. Ainsi, Marie-Amélie PÉAN, Chargée de mission OGS (Opération Grand Site) a bien voulu demander un premier devis auprès d'un prestataire local pour pouvoir solliciter une subvention au titre de la DETR.

Le montant du devis n'étant pas connu à ce jour, ce point est ajourné et sera réétudié lors du prochain Conseil Municipal.

Afin de discuter de cette opération, une réunion est programmée le Mercredi 16 Mars à 18h00 et ouverte à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

5) Régularisation de la parcelle section F n°63

Cette délibération annule et remplace la délibération n° DE_2016_003 du 11 février 2016.

Suite au refus du Conseil Municipal en date du 11 février 2016 d'acquiescer la parcelle F n° 63 appartenant à l'indivision WAGNER-BENGHOZI à l'euro symbolique, le Maire insiste sur le fait que ce refus peut entraîner des conséquences financières importantes pour la commune.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la parcelle cadastrée section F n° 63, sise à Sainte Enimie, où se situe actuellement le parking entre l'office de tourisme et le cédier le passage ainsi que la descente à la source de Burle est toujours propriété de l'indivision BENGHOZI-WAGNER.

Dans le cas où la commune n'acquiesce pas cette parcelle, l'indivision reste propriétaire et en conserve la jouissance, celle-ci peut donc à tout moment décider de fermer l'accès à cette

parcelle. Dans ce cas, la commune devra lancer une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation. L'acquisition des terrains dans ce cadre ne peut s'effectuer à titre gratuit sans l'accord des propriétaires.

Le Maire propose donc une nouvelle fois au conseil municipal d'acquérir la parcelle à l'euro symbolique pour régulariser cette situation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section F n°63, sise à Sainte Enimie, d'une contenance de 780 m², pour l'euro symbolique

DECIDE de prendre en charge les frais liés à cet acquisition

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier

6) Démolition ruine Gîtes Saint Vincent

Le Maire expose que des travaux de démolition du bâtiment situé derrière les gîtes Saint Vincent doivent être engagés compte tenu de l'état de dégradation de celui-ci.

Pour cela, deux devis ont été reçus en mairie :

Entreprise Chapelle : 4 800 € HT soit 5 760 € TTC

Entreprise BEAU TP : 6 320 € HT soit 7 584 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise Chapelle pour la démolition de la ruine située derrière les Gîtes Saint Vincent pour un montant de 4 800 € HT.

7) Vote de crédits pour le remboursement d'une caution

Le Maire informe le Conseil Municipal que des locataires ont quitté des appartements communaux et que la caution qu'ils avaient versée à l'entrée du logement doit leur être rendue.

Le montant des restes à réaliser étant insuffisants pour le paiement de ces cautions, le conseil municipal doit voter les crédits correspondants dans l'attente du vote du budget primitif 2016 soit 433,36 € sur l'imputation 165 dépôts et cautionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE l'ouverture de crédits sur le compte 165 dépôts et cautionnement en dépenses d'un montant de 433,36 €

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de location d'un jardin à Castelbouc. Il est décidé de leur accorder la location avec une convention qui sera rédigée selon les critères de la délibération du 14 mars 2013.
- Il est demandé à l'équipe technique de repeindre le portail de l'école, la porte de la salle des fêtes de Champerboux, de la salle de ping-pong et des portails des cimetières.
- Une inquiétude est soulevée sur le fonctionnement du centre de secours de Sainte Enemie depuis que les bureaux de l'UTCD ont été déplacés sur Chanac. En effet, suite au départ en retraite et d'une mutation de deux agents de l'UTCD qui sont également pompiers volontaires, il risque de manquer des effectifs pour partir en intervention. Un rendez-vous sera demandé avec Madame Sophie PANTEL, Présidente du Conseil Départemental pour discuter de ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

**Le Maire,
Alain CHMIEL**



